

**Délibération CA 2024 / 07 / 02 – 2**

**Point 4 de l'Ordre du Jour** :  
ALLOCATION des MOYENS et CADRAGE de la CAMPAGNE d'EMPLOIS 2025  
*Document transmis aux Administrateurs*

**ANNEXE 2****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent** l'allocation des moyens et le cadrage de la campagne d'emplois proposés pour l'année 2025.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	25
Présents	18
Représentés	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	23
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	2

Fait le 3 juillet 2024

Hélène BOULANGER  
Présidente**Publicité et modalités de recours :**

- affichée le **4 - JUIL 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **3 juillet 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **4 - JUIL. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.